

PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE en 1^{ère} année du cycle de formation **d'ARCHITECTES**

A) EPREUVES ECRITES

1. Culture scientifique

1.1 Mathématiques

L'épreuve de mathématiques, d'une durée de deux heures, a pour but d'évaluer les connaissances et surtout les méthodes que le candidat a assimilées à l'issue d'une année d'études scientifiques portant sur l'intersection des programmes de mathématiques des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques.

Cette épreuve peut se présenter sous différentes formes. Soit sous forme d'un problème, soit sous forme d'exercices, soit enfin sous forme de « questions à choix multiples » (QCM). Le candidat doit pouvoir s'adapter à chacune des différentes formes d'épreuves, faire preuve de « bon sens » et maîtriser les méthodes rencontrées en année d'études supérieures scientifiques.

1.2 Physique

L'épreuve de physique, d'une durée de deux heures, porte sur l'intersection des programmes de physique des CPGE scientifiques. Elle consiste en des questions qualitatives qui testent l'étendue de la culture scientifique et le sens physique, et en des questions quantitatives. L'épreuve privilégie la compréhension et la connaissance des phénomènes et lois de la physique sans insister sur les formalismes de résolution des situations présentées. Elle peut prendre la forme d'un QCM, de questions qualitatives appelant des réponses brèves ou de petits exercices indépendants.

2. Expression

L'épreuve d'Expression, d'une durée totale de quatre heures, a pour but d'apprécier les qualités d'expression du candidat tant sur le plan de l'expression écrite que de l'expression plastique. Pour cela l'épreuve est divisée en deux parties d'égale valeur.

Un corpus de documents variés (texte, images, ...) sera donné à l'énoncé du sujet et servira de point de départ des deux exercices.

2.1 Expression littéraire

Finalité de l'épreuve :

Apprécier les compétences du candidat en matière de rédaction d'un texte descriptif, analytique et argumentatif.

Contenu de l'épreuve :

Ecrire deux textes de 200 mots environ (chacun) articulés aux documents donnés et au projet d'illustration plastique : un texte descriptif et analytique à partir d'un des documents fournis, et un texte argumentatif exposant et soutenant le projet d'illustration plastique.

La deuxième composition doit être suffisamment précise, claire et cohérente pour être évaluée indépendamment du dessin effectué. C'est la soutenance d'un projet pertinent, à la fois créatif et adapté au sujet, qui est appréciée dans cette épreuve, pas sa réalisation.

2.2 Expression plastique

Cette épreuve d'expression plastique s'appuie sur les documents fournis avec le sujet.

Elle en constitue une illustration/ interprétation, libre quant au (x) contenu (s) à représenter et libre quant aux moyens utilisés (crayons noirs, de couleurs, feutres, peintures, fusains, pastels gras ou secs etc...)

Il s'agit d'essayer d'évaluer les aptitudes plastiques et sensibles du candidat indépendamment d'une éventuelle ou réelle compétence graphique.

Les qualités attendues sont :

- une pertinence du choix de la représentation,
- une sensibilité dans la compréhension et la représentation de l'espace,
- une cohérence dans l'organisation de l'image produite.

B) EPREUVES ORALES

1. Entretien

Finalité de l'épreuve :

percevoir les motivations du candidat, tester sa sensibilité, sa vivacité, sa curiosité, apprécier ses possibilités au niveau de l'expression, de l'argumentation, de la synthèse, de la cohérence. (Durée 30 min)

Contenu de l'épreuve :

entretien avec un jury d'enseignants-professionnels :

- présentation du candidat et ses motivations,
- expression orale et/ou graphique (au tableau),
- commentaires de photographies de bâtiments ou d'éléments d'architecture

(l'épreuve ne nécessite la présentation par le candidat d'aucun document extérieur et dans un souci d'équité, aucun document extérieur ne pourra être pris en compte).

2. Langue vivante

(durée : 20 min de préparation + 20 min d'entretien)

L'épreuve de langue vivante (orale) comprend :

- l'explication d'un texte simple mis à la disposition du candidat par le jury avant l'épreuve
- une conversation sur ce texte